



Entrepreneuriat

110 jeunes floués dans un projet dans l'Adamaoua

P. 3

L'œil DU

Directeur de la Publication : Guibaï Gatama

Sahel

400 FCFA

Tri-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun

N°1185 du mercredi 27 février 2019

AFFAIRE BOUBA SIMALA

Cavaye Yeguié jette l'éponge devant la cour d'appel

P. 11



Irène Yanpelda, passionnée des énergies renouvelables

Lire le portrait de cette entrepreneure qui promeut l'économie.

P. 6



Livre

Zacharie Pérevet fait l'autopsie du Mayo-Tsanaga

P. 9

Yaoundé

Les avocats de Kamto requièrent l'incompétence du Tribunal militaire

P. 4

Garoua

Trois prématurés décèdent à l'hôpital régional

P. 7



Kerawa

L'explosion d'une mine artisanale fait 02 morts et 05 blessés

P. 11

PROGRAMME DES OBSÈQUES• **Vendredi 01 Mars 2019**

9h --Veillée de prières à Paris au 2 4 chemin des fourches 93380 Pierrefitte

• **Du 02 au 13 Mars**

Veillée de prières tous les soirs à son domicile sis à la Cité Verte (ancien bâtiment B 08)

• **Jeudi 14 Mars 2019**

14h - Levée de corps à l'hôpital de la CNPS de Yaoundé

15h - Installation de la dépouille à la maison familiale à la Cité verte (ancien BOS)

20h - Messe de veillée

- Veillée son domicile

- Diverses animations jusqu'à l'aube

• **Vendredi 15 Mars 2019**

07h - Départ pour le village Djoum

14h - Arrivée et installation de la dépouille

20h - Messe de veillée

22h - Diverses animations jusqu'à l'aube

• **Samedi 16 Mars 2019**

09h - Début des cérémonies traditionnelles

- Témoignages

12h - Messe

- Inhumation

- Collation



**M. EWONG INGOLAT
JEAN ADAM ISAAC**

16 jan 11 Fév
1964 - 2019



SODECOTON



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Directeur Général de la Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON) porte à la connaissance de la communauté nationale et internationale que des individus mal intentionnés font circuler depuis quelques jours dans les réseaux sociaux, une annonce faisant état d'un recrutement pour le fonctionnement d'une usine qu'aurait la SODECOTON dans un pays voisin.

Le Directeur Général tient à préciser que c'est une fausse information. Car non seulement que la SODECOTON ne recrute pas en ce moment des techniciens agricoles mais en plus cette société agro-industrielle ne dispose pas d'usine hors du territoire national, contrairement à ce qui est allégué. En tout état de cause, le Directeur Général de la SODECOTON dégage toute responsabilité de l'entreprise dont il a la charge et en appelle à la vigilance de tout un chacun face aux manœuvres de ceux-là qui ont choisi l'escroquerie comme gagne-pain.

Le Directeur Général

Mohamadou Bayero

EDUCATION DE BASE. Elles n'ont pas été payées depuis deux semestres.

Les enseignants du Mayo-Banyo exigent le paiement de leurs primes

Par Bertrand Ayissi

Le spectre de la grève hante les enseignants de l'Education de base du Mayo-Banyo. Une tentative a d'ailleurs avorté de grève remontant à la semaine de la jeunesse dernière. «*Quand je prends le budget de mon école, il est de 23 500 FCfa par semestre ; soit 16 500 FCfa pour les projets. Vous ne pouvez même pas résoudre le tiers des problèmes de l'école avec cette somme. Et quand vous n'avez pas aussi les primes en tant qu'enseignants, c'est très compliqué. C'est avec ces primes que nous essayons de résoudre certains problèmes pour permettre à nos enfants d'être mieux éduqués*», se désole un directeur d'école dans le Mayo-Banyo. Un autre de poursuivre : «*Par semestre, le département a droit à 16 millions FCfa de primes pour les enseignants de l'Education de base. Mais depuis deux semestres, et le troisième a débuté en 2019, nous n'avons rien. On doit pourtant payer cette prime chaque début de semestre. Chaque école n'a certes pas le même montant puisque tout dépend de la superficie de l'école, de son nombre d'élèves et d'enseignants. On continue notre travail malgré tout*».



Des enseignants.

Mais ce qui est à l'origine du courroux de certains directeurs d'écoles dans le Mayo-Banyo, c'est bien un «pourcentage» qui aurait été exigé. Et de pointer principalement du doigt la recette des Finances de Banyo. «*Il préfèrent donner de l'argent aux entrepreneurs parce qu'ils estiment que les enseignants ne sont pas prêts à leur donner les 15 à 20% exigés pour payer les primes. Quand on se renseigne chez nos collègues en service dans d'autres départements du*

pays, ils nous disent que leurs primes ont déjà été payées. Soit c'est un problème exclusif au Mayo-Banyo, soit alors il s'étend à l'Adamaoua», s'indigne un directeur d'école.

CONCOURS DE PATIENCE

Contacté, le receveur des Finances n'a pas manqué d'exprimer son étonnement. «*Les informations que vous avez ne sont pas des bonnes. Il y a des montants que nous ne pouvons pas payer à la recette des*

Finances, vu les quantités de trésorerie que nous avons. Donc, on est obligé de les envoyer à Ngaoundéré, pour virement bancaire. Dès que j'ai ces virements bancaires à Ngaoundéré, mon travail s'arrête-là. Les bons sont à la trésorerie générale de Ngaoundéré, et ne sont plus à mon niveau», a-t-il fait savoir. S'agissant du fameux pourcentage exigé de 20%, le receveur répond mordicus par la négative : «*Non, je suis désolé. Les enseignants, c'est 16 millions FCfa, je ne peux pas les payer à la recette des Finances. Donc, j'envoie à Ngaoundéré pour des virements. Et lorsque vous faites un virement, vous attendez que la banque positionne. Actuellement, je n'ai aucun bon en ma possession*».

Le délégué départemental de l'Education de Base du Mayo-Banyo, lui, invite ses collaborateurs directs à la tempérance. «*Les primes de 2017 ont été payées par le receveur des Finances qui était billeteur dans le Mayo-Banyo sans problème. C'est le même receveur qui était aussi billeteur de cette liste en 2018. S'il n'y a pas de paiement, c'est parce qu'il n'y a pas d'argent pour payer. Et les listes sont engagés au nom du receveur des finances qui a été affecté à Tignère. Il n'y a donc*

pas de possibilité de négocier l'argent des directeurs d'école. Mes collaborateurs qui le font sont de très mauvaise foi et petits d'esprit, sans vouloir les insulter. Et il faut qu'ils comprennent qu'en 2017, les caisses étaient liquides parce que la douane reversait des recettes. Aux dernières nouvelles, nous avons appris que les titres de paiement sont à Ngaoundéré, au nom de l'ancien receveur», a-t-il confié.

Ces primes, en plus du fonctionnement et projets d'école constituent la caisse d'avance ; et par semestre, cette caisse d'avance s'élève à 16 millions FCfa dans la Mayo-Banyo. Cela fait donc un total de 32 millions FCfa qu'attendent les directeurs d'écoles publiques du Mayo-Banyo, au compte de l'année 2018. Soit environ 90 écoles dans l'arrondissement de Bankim, 90 dans l'arrondissement Banyo et une trentaine dans le Mayo-Darlé. «*Il faut que les directeurs soient patients comme dans la Vina ; eux qui n'ont pas touché depuis 2017. La faute ne peut être attribuée à personne, il n'y a pas de liquidités. Je conseille à mes collaborateurs de continuer à enseigner, l'Etat finit toujours par payer*», conseille le délégué départemental. ■

ADAMAOUA. Lancé en grande pompe par les autorités de la région, les initiateurs du Psinrec ont disparu dans la nature.

110 jeunes floués par le Projet secteur informel



Des jeunes.

Par Bertrand Ayissi

Le syndrome de la Mida qui planait au moment du lancement du projet secteur informel pour la relance de l'économie du Cameroun (Psinrec) à Nyambaka, est une réalité dans l'Adamaoua. Les 110 jeunes porteurs de projets qui avaient été présentés comme bénéficiaires le 16 avril 2018 lors du lancement officiel dudit projet, s'en remettent désormais au ministre de l'Administration territoriale (Minat). Ils ont adressé une correspondance datée du 05 février dernier, «*remise à main*

propre» à Paul Atanga Nji, lors de son dernier séjour dans l'Adamaoua pour jauger la situation sécuritaire de la région. De fait, selon ces bénéficiaires aujourd'hui victimes, le Psinrec n'a jamais financé leurs projets. «*Le 19 octobre 2017, un communiqué radio-presse invite les jeunes porteurs de projets à se rendre de toute urgence à la délégation régionale de l'emploi et de Formation professionnelle pour un appui financier sous forme de crédit agricole. A cet effet, il fallait rapidement constituer des projets en vue de l'obtention de crédit et*

les soumettre à madame Aromo Appoline Barbara Ambatta, chef d'antenne régionale du Psinrec, moyennant une somme de 10 000 f que chacun de nous devra verser à leur compte N°00749785401-25 SA CFPPRO-OMD Examen Sangmélina logé à la CCA», précisent d'entrée de jeu au Minat, les porte-paroles des 110 jeunes dupés, Mouhamed Abdourazag et David Yadi.

Une phase de dépôt des dossiers à la suite de laquelle les bénéficiaires ont été signés des conventions par chaque porteur de projet. Va s'ensuivre une séance de formation du 12 au 17 mars 2018 à la délégation régionale du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (Minefop) de l'Adamaoua, non sans exiger à chaque bénéficiaire une autre somme de 10 000 FCfa. Une formation qui devait être sanctionnée par une attestation remise le 22 mars 2018 à chaque participant, conjointement signée par le chef d'antenne régionale du Psinrec, le délégué régional du Minefop et le gouverneur de l'Adamaoua. Mais en outre, chaque jeune se verra encore exiger le versement de 10% de la somme totale allouée à son projet. «*Chacun de nous est allé vider*

son fonds de caisse, capital, épargne, tout ce qu'il avait pour vivre et verser les 10% au compte du Psinrec à CCA. Après avoir encaissé de 110 jeunes une somme de 10 000 F x 2 et les 10%, donc la somme totale dépassant 18 millions, monsieur Willy Belinga Ongola, le PCA de Psinrec, lance officiellement la cérémonie de remise solennelle de convention le 16 avril 2018 à Nyambaka», indique le porte-parole. Et de rappeler qu'étaient présents à ladite cérémonie, le consul résident de la Roumanie au Cameroun, l'inspecteur des services régionaux qui présidait et représentait le gouverneur, les maire et sous-préfet de Nyambaka. Non sans dire leur désolation de n'avoir pas reçu les 150 millions FCfa annoncés comme remis aux 110 jeunes.

RUSE

En sus, ce n'est qu'une somme de 50 000 FCfa qui sera octroyée à six jeunes de la filière pommes de terre. Mais tous ont cru au projet, tant «*les photos du gouverneur prises avec madame Barbara exposées sur la table de son bureau au sein de la délégation régionale de l'Emploi et de la Formation professionnelle nous laissent voir sa*

crédibilité. Bien plus, monsieur le délégué régional lui-même présidait la cérémonie de remise des attestations sur laquelle sont mentionnés en rouge les modules suivants : morale, éthique et déontologie ; entrepreneuriat agropastoral ; gestion de projet».

Mais les 110 jeunes bénéficiaires avaient vu le mal venir. Le 21 juin 2018, ils avaient manifesté, mais «*le gouverneur n'a personnellement accordé l'audience à nos deux porte-paroles désignés. Par ricochet, il a fait successivement appel aux forces armées, de police et de la gendarmerie, pour nous intimider moralement à leur passage*». D'ailleurs, joints ce 21 juin 2018, les responsables connus du Psinrec, notamment le PCA et la chef d'antenne régionale, n'avaient manqué de laisser planer le doute, tout en se rejetant mutuellement les torts. A ce jour, aucune suite n'a été donnée aux 110 jeunes et le bureau du Psinrec autrefois logé à la délégation régionale du Minefop a fermé ses portes. «*Nos revendications sont restées sans réponses. C'est à croire que le Psinrec, avec la complicité de l'Etat, nous a tout simplement escroqués ; les jeunes sont totalement indignés*», clament-ils au Minat. ■

INDUSTRIES. L'information a été révélée à Garoua ce 25 février 2019 par Gabriel Dodo Ndoke.

83 incidents majeurs enregistrés dans les entreprises au Cameroun en 2018

Par Innocent-Blaise Youda

Le ministre des Mines, de l'industrie et du développement technologique (Minmidt), Gabriel Dodo Ndoke, a achevé sa première visite sur le terrain dans la région du Nord hier, mardi 26 février 2019, par une visite d'inspection sur le site de l'usine de la Cimencam à Figuil. Arrivé dans la région le 24 février dernier, il a tour à tour effectué des visites d'inspection dans les usines de la Sodécoton à Djamboutou, des Brasseries du Cameroun au lieu-dit Foulbéré et de la Cicam, également situé à Djamboutou. Ces visites d'inspection rentraient dans le cadre du lancement solennelle de la campagne nationale des inspections conjointes des établissements classés insalubres et incommodes pour l'exercice 2019. Gabriel Dodo Ndoke a justifié le choix de la région du Nord pour le lancement de cette vaste campagne nationale par le fait que la région est appelée à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Plan directeur d'industrialisation (PDI), dont s'est doté le Cameroun en 2016 et qui fixe le cap de l'industrialisation de notre pays en définissant cinq grands piliers dont le deuxième est celui du coton-textile-cuir. «La vision et l'orientation stratégique du pilier coton-textile-cuir porte sur deux branches principales notamment



Une usine.

"le domaine des industries du textile et de la confection", et celui du "cuir et de la fabrication des chaussures", pour relever des défis majeurs à travers notamment l'augmentation de la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes à l'horizon 2025, l'intégration de la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de transformation de 50% à l'horizon 2025, et de 100% à l'horizon 2035 et la fourniture des grands corps de l'Eaat tel que la défense et sécurité, la santé, l'éducation, entre autres, en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais», a expliqué Le ministre des Mines, de l'industrie et du développement technologique

Au cours de la cérémonie solennelle de lancement de cette campagne qui a eu lieu dans la salle des fêtes de la communauté urbaine de Garoua, on a appris à travers le document de synthèse des inspections conjointes effectuées par le Comité national des inspections en 2018 que l'Etat a perçu une somme de 1 487 723 507 Fcfa au titre des frais d'inspection et de contrôle. Une somme en augmentation de 350 854 196 Fcfa par rapport à l'exercice 2017 où l'Etat avait perçu la somme de 1 136 869 311 Fcfa. Pour l'exercice 2018, le Minmidt a enregistré 9234 inspections dans les entreprises sur l'ensemble du territoire national, contre 9642 inspections attendues, soit un taux de 95,57% par rapport aux objectifs fixés. Un résultat

qui représente une progression de 31% par rapport à l'exercice 2017 où le Minmidt avait réalisé 7066 inspections au total sur l'ensemble du territoire.

Au plan des risques industriels et technologiques, 83 accidents et incidents majeurs ayant entraîné des pertes en vie humaine, des blessures graves, des dégâts matériels et des pertes financières ont été enregistrés dans les entreprises. Pour ce qui est du volet répressif concernant les exploitants jugés réfractaires aux lois et règlements qui encadrent leurs activités sur le plan du risque industriel et de la protection de l'environnement, 198 procès-verbaux de constatation d'infractions ont été dressés, ainsi que 198 mises en demeure. A l'occasion de sa prestation de serment le 06 novembre dernier, le président de la République, lors de son discours d'investiture à la magistrature suprême a déclaré qu'une économie moderne ne saurait se concevoir sans l'existence d'un secteur industriel performant. Nous disposons d'un plan directeur d'industrialisation qui définit les contours et le contenu d'un projet d'envergure dans ce domaine... Nous sommes d'avis qu'il ne suffit pas seulement de créer des entreprises et générer des emplois, sans pour autant être capable de pouvoir les sécuriser et les préserver. C'est pour cette raison qu'il

s'avère nécessaire plus que par le passé, de consolider ces acquis en mettant en œuvre les moyens institutionnels et techniques disponibles pour protéger les biens, les personnes ainsi que l'environnement. En effet, il ne sera pas du tout évident, de construire une industrie durable, rentable et compétitive si elle n'est pas bien encadrée du point de vue sécuritaire et environnemental. C'est pourquoi la campagne d'inspection conjointe des établissements classés de cette année 2019, est placée sous le thème : «prévention des risques industriels et développement durable : socle pour la consolidation des acquis du processus d'industrialisation du Cameroun» explique Gabriel Dodo Ndoke. ■

KERAWA.

L'explosion d'une mine artisanale fait 02 morts et 05 blessés

Par David Martin

Une tragédie s'est produite le 22 février dernier dans la localité de Kerawa, région de l'Extrême-Nord. Suite à cela, deux commerçants de ferrailles sont passés de vie à trépas. La scène s'est déroulée au moment où les deux victimes récupéraient leurs commandes auprès de jeunes enfants, qui les ravitaillaient en ferraille, de manière quotidienne. Ces derniers parcouraient les rues et entrepôts pour collecter des morceaux de fer. Jeudi dernier, dans la cargaison des jeunes collecteurs de fer, se trouvait malheureusement un explosif qui a occasionné la mort de Blama Malla et d'Ali. Pour Modou Abba, membre du comité de vigilance de Kerawa, témoin : «généralement, avant de conclure un marché, les acheteurs se rassurent toujours de la qualité du fer qui leur est proposée. Ils tâtent généralement morceau après morceau pour en avoir une meilleure appréciation. C'est ce qu'a fait l'une des victimes. Mais ignorant ce qu'est une mine artisanale, l'un des deux commerçants s'en est saisi et a entamé sa manipulation jusqu'à ce que déflagration s'en suive.»

Outre ces deux morts, l'on a également enregistré cinq blessés. L'activité consistant à collecter de la ferraille attire de nombreux enfants. D'après Mahamat Salé, un habitant de Kérawa, «c'est quasiment tous les jeunes de la localité qui se livrent à cette activité. La rétribution est faite soit avec des friandises, soit avec de l'argent. Généralement, c'est 100 FCfa par jour et par personne.» ■

YAOUNDÉ. Le leader du MRC était devant le juge d'instruction hier.

Les avocats de Kamto requièrent l'incompétence du tribunal militaire



Par Florette Manedong

C'est aux environs de midi que Maurice Kamto, président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), qui a été reçu ce 26 février par le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé. Bien que l'instruction se soit tenue à huis clos, des indiscretions nous ont permis de savoir que l'audition du président du MRC n'a finalement vraiment pas eu lieu. En tout cas, pas dans le fond. Car

dès l'entame, les avocats du sieur Kamto ont demandé que le juge se prononce d'abord sur une requête introduite par eux : une requête sur la compétence du tribunal militaire à connaître de cette affaire.

Pour eux, le tribunal ne devrait ni connaître de ce type d'affaire ni juger des civils. Ce à quoi, le juge a répondu que certains d'entre eux et précisément Me Simh, membre de la collégialité d'avocats de Maurice Kamto défendent souvent,

devant cette même juridiction, des personnes civiles arrêtées dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Pour Me Simh qui n'a pas cru devoir laisser la pique, c'est une stratégie de défense par lui adoptée. Il n'évoque pas la question de l'incompétence du tribunal dans ces affaires généralement lorsqu'il sait qu'il peut facilement les gagner. Alors qu'en invoquant cette question, ça bloquera et fera tourner le procès en boucle. Or, il lui reste toujours une marge de manœuvre devant la juridiction suprême. Une ruse qui a surpris le juge d'instruction qui a insinué que l'avocat piégeait ainsi la république.

C'est sur ce que l'audience a été renvoyée «Sine Die», à une date ultérieure. En attendant que le juge se prononce sur cette requête des avocats de la défense. Pourtant, l'ambiance n'a pas été que bon enfant. Le seul déploiement au moment de l'arrivée du prévenu a permis de le comprendre. Une bonne bande armée, plus d'une trentaine d'hommes du groupement spécial d'intervention de la gendarmerie nationale (Gping), venus

accompagner Maurice Kamto pour son audition. Tous vêtus de noir, cagoulés et armes au poing. Dès son arrivée dans l'enceinte du tribunal, il a d'abord été conduit à la salle d'audience, avant d'être appelé quelques minutes plus tard par le commissaire du gouvernement, pour être conduit au bureau du juge d'instruction.

Outre ce fort déploiement pour son escorte, la ville également était quadrillée. Craignant certainement une sorte de soulèvement de la part de partisans et autres militants du MRC, un fort dispositif d'éléments de force de l'ordre a été mis en place à travers la ville, en cas d'une quelconque tentative. Ainsi, à certains endroits de la ville, comme le carrefour intendance, le rond-point Hilton, le rond-point de la poste centrale et le carrefour de l'immeuble rose, des hommes en fractions, casques et armes bien visibles y étaient en attente. Quoi qu'il en soit, l'entrevue s'est déroulée sans heurt et c'est vers 12 h 30 que le président du MRC a été reconduit vers la prison principale où il est désormais pensionnaire. ■

Gilles Djiriré, citoyen camerounais.

Pouvoir et opposition au Cameroun : un éternel dialogue de sourds

Du côté du pouvoir, on vous dira invariablement que la loi c'est la loi, et qu'on doit la respecter. Les sous-préfets sont les seuls habilités à juger de la dangerosité d'une réunion, à fortiori d'une marche à caractère politique. S'ils y mettent leurs vetos, la manifestation ne peut se tenir sous peine de sanctions. Du côté de l'opposition, on vous dira que ce genre de manifestation est sous le régime de la déclara-

tion en réunion au siège de leur parti ne saurait aucunement se justifier.

La loi c'est la loi, il faut la respecter. Au Cameroun, c'est le président-fondateur d'un parti politique qui repartit à sa guise les sièges de députés dans les circonscriptions électorales. L'opposition vous dira que la règle, à travers le monde, c'est le quotient électoral égal pour tous. Par conséquent, absolument rien de logique, de

région du Sud, avec ses 400 000 habitants, se voit attribuer 11 sièges.

Et que dire du Koungkhi, qui a des chances de conserver ses deux sièges avec moins de 40 000 habitants ? Au près de qui se plaindre, puisque la loi stipule que le président de la République repartit par décret les sièges de députés entre les circonscriptions ? De plus, il peut créer, selon son bon vouloir, des circonscriptions dites spéciales par éclatement de certains départements (et pas d'autres).

Les Camerounais auraient bien voulu connaître quatre à cinq ans à l'avance, les jours exacts des prochaines élections, comme c'est le cas dans les vraies démocraties comme les USA et la France. Ce n'est pas le cas chez nous, où l'on doit spéculer, ne sachant pas si le prince voudra organiser séparément les législatives et les municipales prévues cette année, ou alors s'il va les fusionner comme par le passé.

Elecam (Elections Cameroon) étant créé par la loi, il faut donc en respecter les dispositions, même si tout le personnel qui y travaille est choisi par le président d'une formation politique toujours en compétition. En cas de contestation, il n'y a qu'une seule issue possible : recourir au Conseil constitutionnel, dont tous les membres sont choisis au sein d'une seule et même formation politique.

L'opposition pense quant à elle, qu'à défaut d'un organisme véritablement neutre et indépendant, les élections devraient être conduites par un organisme constitué de façon paritaire entre le pouvoir et l'opposition, comme c'est déjà le cas même au Gabon voisin, et travaillant sur la base d'un code électoral consensuel. Les membres du Conseil constitutionnel sont trop marqués politiquement pour être crédibles.

Comment ne pas contester la victoire, lors d'un tournoi de football, d'une équipe dont le capitaine

fixe les jours des matches, choisit les stades, désigne les arbitres et nomme tous les membres de l'organe chargé de trancher les

changer, y compris la Constitution et le Code électoral. Nous, on conservera ces textes parce qu'ils nous arrangent.

Les Camerounais auraient bien voulu connaître quatre à cinq ans à l'avance, les jours exacts des prochaines élections, comme c'est le cas dans les vraies démocraties comme les USA et la France. Ce n'est pas le cas chez nous, où l'on doit spéculer, ne sachant pas si le prince voudra organiser séparément les législatives et les municipales prévues cette année, ou alors s'il va les fusionner comme par le passé.

litiges en cas de contestation ?

Voilà notre code électoral actuel que les inconditionnels du RDP veulent conserver indéfiniment. Pour eux, il ne peut y avoir meilleur code électoral, puisque celui-ci assure la stabilité du pays, rend impossible toute cohabitation source de gêne puisque ce système permet au pouvoir en place d'obtenir une majorité plus que confortable au sein des deux chambres du Parlement. C'est le pouvoir lui-même qui s'est senti obligé de lâcher du lest, trouvant grotesque d'afficher du 100 % au Sénat, institution nouvellement créée.

Chaque fois qu'il y a un débat, le représentant du Rdp vous dira qu'il jouit de la légitimité populaire, puisque son président est chef de l'Etat, qu'il jouit d'une majorité au parle-

Le représentant de l'opposition lui dira : vous tirez encore profit de l'héritage du parti unique. Acceptez une constitution véritablement démocratique, qui respecte la séparation des pouvoirs et un Code électoral élaboré de façon consensuel, et vous verrez que votre légitimité n'est que de façade. Les jeunes Camerounais, englués dans le chômage et le sous-emploi, ne vont plus se satisfaire des boîtes de sardine. Ils souhaitent que les dignitaires du Rdp, en prison ou encore en liberté, rendent effectivement gorge et qu'avec cet argent récupéré, on s'occupe véritablement de leur sort. Et d'une manière générale, le peuple ne va plus se satisfaire de réformettes administrées à doses homéopathiques, mais souhaite de véritables réformes institutionnelles en profondeur.

L'opposition pense quant à elle, qu'à défaut d'un organisme véritablement neutre et indépendant, les élections devraient être conduites par un organisme constitué de façon paritaire entre le pouvoir et l'opposition, comme c'est déjà le cas même au Gabon voisin, et travaillant sur la base d'un code électoral consensuel. Les membres du Conseil constitutionnel sont trop marqués politiquement pour être crédibles.

ment et qu'il contrôle plus de 300 communes sur les 380. Vous n'avez qu'à nous battre aux élections et tout

La session parlementaire de mars 2019 est toute indiquée pour cela. ■

La loi c'est la loi, il faut la respecter. Au Cameroun, c'est le Président-Fondateur d'un parti politique qui repartit à sa guise les sièges de députés entre les circonscriptions électorales. L'opposition vous dira que la règle, à travers le monde, c'est le quotient électoral égal pour tous. Par conséquent, absolument rien de logique, de cohérent ne peut permettre que l'on attribue 04 sièges de députés seulement à un département peuplé de 800 000 âmes comme la Bénoué, et que toute la région du Sud, avec ses 400 000 habitants, se voit attribuer 11 sièges.

ration, qu'il s'agit d'un droit constitutionnel, et que c'est à l'Administration principalement, de veiller à ce que tout se déroule dans le calme. Disperser des déclara-

cohérent ne peut permettre que l'on attribue 04 sièges de députés seulement à un département peuplé de 800 000 âmes comme la Bénoué, et que toute la

L'oeil DU Sahel
Trihebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun
Autorisation N°00019/RDDJ/J06/BASC
Siège : Yaoundé - Tél. : 243 57 99 11
E-mail : loelidusahel100@yahoo.fr / loelidusahel@gmail.com

Directeur de la Publication
GUIBAÏ GATAMA, Tél. : 699 92 32 70

Conseillers du Directeur de la Publication
David WENAI, Tél. : 699 92 32 71
Francis EBOA, Tél. : 699 10 48 45
ALKALI, Tél. : 699 83 33 06

Chargé de Mission
Juste Martial ZAMEDJO, Tél. : 697 20 12 05

Directeur de l'Édition
Damien KIDAH, Tél. : 675 24 99 59

Rédacteur en chef
GUIBAÏ GATAMA

Coordonnateur de la rédaction :
Yanick YEMGA, Tél. : 697 95 63 67

Coordonnateurs adjoint de la rédaction :
Nadine NDJOMO, Tél. : 697 20 80 82
Bertrand AYISSI

Secrétaire de rédaction :
Franky Bertrand BENE, Tél. : 677 12 06 41

Chefs de Rubriques :
Politique et Actualité : Yanick YEMGA
Economie et Vie des entreprises :
Brice R. MBODIAM, Tél. : 696 63 06 63
Santé : Olive ATANGANA, Tél. : 699 36 43 03
Culture et Sport : EBAH ESSONGUE
SHABBA, Tél. : 696 07 75 24
Tribunal : Florette MANEDONG, Tél. : 694831773
Environnement : Jean AREGUEMA
Société : Bertrand AYISSI
Reportage et Education : Nadine NDJOMO

Rédaction
Raoul GUIVANDA, Yvonne SALAMATOU,
Florette MANEDONG, Abdoukarim
HAMADOU, Hamadou BAYAM, ABAKACHI,
Marie Lucie AYAKA.

Agence de l'Adamaoua
Chef d'Agence : Bertrand AYISSI,
Tél. : 696 32 26 35

Agence de l'Extrême-Nord
Chef d'Agence : Jean AREGUEMA,
Tél. : 695 08 69 88

Agence du Nord
Chef d'Agence : David MARTIN,
Tél. : 675 41 73 50
Coordonnateur :
Innocent YOUNDA, Tél. : 655 74 18 42

Agence de Douala :
Chef d'Agence : ALKALI, Tél. : 699 83 33 06

Collaboration
Issa BATAN, Dominique M. MODO,
Douworé OUSMANE, LIKAMATA,
Aliou DJARIDA, WASKIRANG

Chroniqueurs
MOHAMADOU TALBA
BANA BARKA

Infographie
Damien KIDAH
Juste Martial ZAMEDJO

Caricatures
Jean Aimé ESSAMA (J@imes),
Tél. : 699 59 87 82

Responsable des Abonnements et de la maintenance :
Lazare KALDAPA VETCHE, Tél. : 674 99 40 71

Responsables du suivi administratif :
Pierre Célestin OLINGA, Tél. : 674 58 86 30
Nadège BIMOGO, Tél. : 696 70 31 49

Imprimerie
MACACOS - Tél. : 679 06 32 39

EXTRÊME-NORD. Elle consiste à encourager la lutte contre la désertification.

Comment l'économie verte préserve l'environnement

Par Marie Lucie Ayaka

Plusieurs activités liées à l'économie verte sont menées dans la région de l'Extrême-Nord pour lutter contre la désertification. A ce titre du charbon bio est fabriqué à partir de la biomasse. «*Nous avons pensé de façon écologique à préserver notre bois. C'est fort de ce constat que nous fabriquons le charbon bio à partir des déchets de riz. Quand on décortique le riz on a une matière première celle-ci est carboniser dans des futs et on obtient de la poudre fine bien noire. On utilise la sève du Nimier pour compacter le charbon en lui donnant plusieurs formes. Mais la forme la plus utilisée c'est la forme ronde pour une bonne utilisation en cuisine*», explique Mitsou Djomdi, un des membres de Butraf sarl une entreprise basée à Maroua.

En outre, d'autres activités sont menées par l'Etat à travers le ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (Minepded) et les partenaires au développement. «*Pour la protection de l'environnement, le Minepded mène un programme phare dans la région de l'Extrême-Nord. Celui-ci consiste à la restauration des sols dégradés en faisant le reboisement. Par ailleurs le ministère distribue les*



Une séance de reboisement.

foyers améliorés à la population. Avec les partenaires comme la GIZ, des projets d'accompagnement de la femme à la valorisation des produits forestiers non linéaux comme le moringa et le neem. Cette activité permet de faire des pépinières et de reboiser dans le but de restaurer les sols. Les fruits de neem sont utilisés pour extraire de l'huile et les déchets sont utilisés pour fabriquer le savon. D'autre part, des foyers améliorés sont distribués pour réduire la pression sur les arbres et limiter certains dégâts comme les feux de brousses. La

GIZ accompagne aussi les femmes à la fabrication de ses foyers» a tenu à souligner Djebba Ibrahima, déléguée départementale au Minepded dans le Diamaré.

Le programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), définit l'économie verte comme «*une économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission*

de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale»

Les secteurs privilégiés de l'économie verte sont entre autres l'énergie renouvelable qui a le mérite de conduire à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Et la construction écologique, qui vise à l'utilisation de matériaux locaux, ou ceux qualifiés de renouvelables et ayant subi une amélioration donnant une valorisation et même une valeur ajoutée sans nuisibilité grandiose de l'environnement dans le processus de leur préparation.

Ce domaine englobe aussi les constructions bioclimatiques économisant la consommation de l'énergie pour le chauffage de l'eau et l'accès à l'air conditionné. En effet les moyens de transports sont également pris en compte il consiste à court terme en l'utilisation des énergies fossiles en augmentant l'efficacité et en contrôlant des émissions. A long terme le basculement vers l'utilisation des énergies renouvelables. L'amélioration des services comme le transport collectif innovant, le planning et les choix de réseaux efficaces sont aussi visés.

La gestion de l'eau par l'optimisation de la production et de la distribution comme le recyclage ou la préservation sont les voies possibles de la rationalisation du capital eau-vie. Par ailleurs, la gestion des déchets, l'amélioration de la collecte, du transport et la réutilisation relèvent de la culture et de l'organisation des sociétés. Enfin, la vision du système de l'économie verte de l'Afrique centrale a pour mission de faire de l'économie verte un secteur clé pour la croissance inclusive, le développement économique des Etats de l'Afrique centrale à l'horizon 2025 à travers la conception et la mise en œuvre du système de l'économie verte de l'Afrique centrale (Sevac) constitué de plusieurs piliers. ■

IRÈNE YANPELDA. Cette jeune entrepreneure promeut l'économie verte.

L'ingénieure qui a à cœur les énergies renouvelables

Par M.L.A

Irène Yanpelda est la promotrice de l'entreprise Weey Energie et eau à Maroua. Cette originaire du Mayo-Danay à l'Extrême-Nord, est ingénieure formée à l'Institut du sahel. Elle met à la disposition de la population camerounaise en générale et celle des régions septentrionales en particulier des matériaux issus de la biomasse. Des énergies renouvelables, des énergies solaires, photovoltaïque et thermique. «*Nous sommes à la disposition des populations camerounaises où qu'elles soient surtout dans les zones rurales. Nous montons des projets et mettons à leur disposition des kits accessibles à leur portefeuilles. Ceci dans le souci de vulgariser la filière et de la rendre accessible à tous quel qu'en soit le niveau de vie. Vous pouvez avoir votre lanterne chez vous qui brille, vous pouvez également charger votre téléphone portable grâce à l'Energie solaire*», confie-t-elle.



Les énergies renouvelables sont des énergies vertes ou bio qui contribuent à préserver l'environnement. «*Aujourd'hui nous orientons les projets par exemple le pompage d'eau vers le solaire photovoltaïque, pour la simple raison que l'accès à*

l'eau dans la région de l'Extrême-Nord est très difficile. Il y a des villages où il n'y a pas d'eau potable, en plein centre-ville on observe souvent des gens qui creusent dans les «*mayo*» pour avoir de l'eau et cette eau souillée entraîne des

maladies. C'est fort de ce constat que nous orientons des projets de pompage d'eau vers le solaire photovoltaïque dans le souci d'avoir une eau de qualité», explique l'ingénieure en énergie renouvelable. Laquelle tient à décrire le processus de construction d'un tel forage «*on construit un forage profond à 50 m et voir plus. Ensuite, cette eau est traitée et nous facilitons son accès à travers le pompage grâce à l'énergie solaire et à côté de ça le client peut facilement ouvrir son robinet dans sa cuisine, dans sa douche...*» a tenu à préciser la jeune entrepreneure.

Par ailleurs, Irène Yanpelda travaille avec des structures comme la Semry pour valoriser ses déchets «*ces déchets nous permettent de fabriquer des briquettes de biomasse qui permettent de faire cuire les aliments et partant ralentir l'avancée du désert. Parce qu'à l'Extrême-Nord nous faisons face à un problème de bois et d'énergie*» conclut-elle.

La promotrice de Weey

Energie et eau fait face à certaines difficultés dans l'exercice de ses tâches au quotidien. Celles-ci résident au niveau de l'accessibilité du matériel, au coût des équipements qui restent très élevés pour les clients et dont leur bourse ne leur permet pas de s'en procurer pourtant ils sont de bonne qualité. Cela constitue ainsi un réel problème en ce sens que les activités du projet stagnent. Aussi, l'entreprise vit de son capital qui est un fonds personnel et ce qui est ne permet pas à la structure de grandir et d'investir afin de porter la vision réelle de sa promotrice. Car les énergies renouvelables sont des technologies de pointe qui nécessitent des équipements de qualité. Ce projet d'avenir et très porteur nécessite de plus en plus l'investissement du gouvernement camerounais, «*j'appelle le gouvernement à s'investir davantage dans les projets solaires et d'encourager la jeunesse. J'entends par là que l'Etat cible les projets et les accompagne*», suggère-t-elle. ■

GAROUA. Les parents d'une des victimes ont saisi la Gendarmerie.

Trois prématurés décèdent à l'hôpital régional

Par Innocent-Blaise Youda

Une plainte a été déposée hier, mardi 26 février 2019, contre l'hôpital régional de Garoua à la Compagnie de gendarmerie de Garoua. Le plaignant, Albert Legrand Bahyang, reproche notamment à cette institution, des négligences caractérisées ayant entraîné le décès de sa fille internée au service de néonatalogie. C'est le 14 février dernier que son épouse met au monde l'enfant après 33 semaines de grossesse. La fillette déclarée prématurée est prise en charge par le service de néonatalogie. Elle va rendre définitivement l'âme le samedi 23 février 2019, après avoir passé neuf jours dans une couveuse "artisanale". «*Quand l'enfant est né et après qu'on a établi le constat selon lequel elle était prématurée, on m'a demandé d'aller acheter des ampoules pour chauffer la couveuse artisanale dans laquelle elle allait être placée. J'ai acheté au total quatre ampoules de 60 watts durant tout le temps que l'enfant a passé dans cet hôpital. Mais avant j'ai pris le soin de savoir pourquoi je devais acheter une ampoule. On m'a fait savoir*



L'hôpital régional de Garoua.

que l'hôpital ne dispose que de deux couveuses normales et elles sont déjà occupées, et donc, ma fille devait être conservée dans une couveuse artisanale. L'ampoule servirait donc au chauffage», explique le plaignant.

Selon des sources proches de l'hôpital, l'état de santé de l'enfant était plutôt bon et tout le monde avait bon espoir que les enfants internés dans ce service retrouvent rapidement leurs parents. Mais dans la nuit du 23

février 2019, aux environs de 1h50, le pire va se produire. «*D'après les diagnostics, l'état de santé de ma fille était plutôt bon. Il y a eu un problème avec l'énergie et ma fille a été subitement victime d'un malaise alors que je me trouvais surplace. Nous avons fait appel à des infirmiers qui gardaient dans les salles voisines parce l'infirmière qui devait travailler était absente pour des raisons de deuil nous a-t-on dit et celle qui devait ensuite prendre la*

garde toute la nuit ne s'est carrément pas présentée à son service», relate Albert Bahyang. Ce que réfute un haut responsable de l'hôpital régional. Ce dernier soutient que l'infirmière permissionnaire pour raisons funèbres a été effectivement remplacée.

DÉTRESSE RESPIRATOIRE

Sauf que, «*Nous sommes restés garder nous-mêmes nos enfants. Une infirmière qui gardait dans un autre service est arrivée et a d'abord commencé à se plaindre en nous rappelant que l'hôpital n'était pas le champ de son père et qu'elle n'avait pas à tout faire seul. Elle a ensuite prescrit le Débridat en nous demandant d'aller chercher le produit à la pharmacie. Mais curieusement après avoir administré le produit, on nous fait savoir que c'est un produit qui ne doit pas être administré à un enfant de moins de deux ans. L'état de l'enfant a commencé à empirer, c'est à ce moment qu'on constate que même la couveuse à des soucis. L'enfant bavait sans arrêts. J'ai été obligé moi-même de prendre du coton pour essayer de nettoyer les baves qui sortaient de sa bouche. J'ai*

vécu cette scène surréaliste, impuissant, jusqu'au décès de ma fille», confie Albert Legrand Bahyang. Un décès que conclut à une détresse respiratoire.

Le plaignant que nous avons rencontré à son domicile à Garoua, nous a confié vouloir se battre pour qu'une telle négligence n'arrive plus à d'autres enfants. Selon les témoignages des deux autres victimes, leurs enfants seraient également décédés le même jour à la suite des problèmes d'électricité qui ont entraîné des perturbations dans le fonctionnement des couveuses. Une source proche de l'hôpital nous a confié dans la journée de mardi 26 février 2019, qu'au cours de la réunion de coordination qui se déroule tous les lundis à l'hôpital régional de Garoua, ces décès ont été évoqués. Mais les responsables de l'institution n'ont pas estimé que cela provenait des négligences du personnel et sur les trois cas de décès revendiqués par les familles des victimes, seulement deux décès auraient été reconnu par l'institution. Laquelle ne nie pas disposer que de deux couveuses fonctionnelles, sur les six qui y sont présentes. ■

COUVERTURE SANTÉ UNIVERSELLE. Pour la représentante régionale de l'organisme onusien, l'heure n'est plus aux discussions mais à l'action.

L'OMS demande son application immédiate



Manaouda Malachie et Rebecca Matshidiso Moeti

Par Olive Atangana

C'est une conférence de presse guindée qui a sanctionné la fin de la visite officielle de travail de trois jours au Cameroun, du Dr Rebecca Matshidiso Moeti le 22 février 2019. C'était le dernier acte avant le clap de fin de cette visite, après des rencontres avec les autorités politiques et sanitaires du pays. Au cours de celle-ci, la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique s'est prêtée à un jeu savamment concocté de quatre questions-réponses, dans la salle de conférence du ministère de la Santé publique (Minsanté). «*En guise de conclusion après trois jours passé au Cameroun, je voudrais dire que le Cameroun tout comme autre pays africain à revenus moyens, fait face à plusieurs défis en ce qui concerne de nombreuses maladies, le taux de problèmes sanitaires notamment avec les crises qui paralysent le pays. J'ai constaté que le pays rencontre plusieurs urgences sanitaires et humanitaires et que l'OMS assiste le Cameroun pour y répondre*», a-t-elle dit d'emblée. Parmi celles-ci, la non moins importante

urgence de la Couverture santé universelle (CSU) pour laquelle, «*Je suivrai de près les progrès qui se feront en la matière*», indique celle qui est par ailleurs spécialiste de santé et administratrice médicale.

En effet, cet important dossier pour lequel le Cameroun est engagé mais se presse lentement a été remis sur la table, au cours de cette visite au pas de course qu'a effectué le Dr Rebecca Matshidiso Moeti en terres camerounaises. «*J'ai beaucoup apprécié l'engagement et la volonté du pays de mettre en place la couverture santé universelle au Cameroun et notamment l'accès des populations aux services de santé sans que cela n'entraîne pour elles des difficultés financières. Les riches échanges lors de la communication que j'ai fait à la faculté des sciences ont montré que l'idée fait son chemin*», confiera la représentante, devant un parterre d'invités et autorités sanitaires. Celle que l'on présente comme un vétéran de la santé publique a eu des discussions au sommet à ce sujet. Notamment avec le Premier ministre (PM), Joseph Dion Ngute et le Secrétaire

général à Présidence de la République (Sgpr), Ferdinand Ngoh Ngoh. Et son point de vue à l'issue de ces échanges est que le CSU est un long processus. Mais surtout, «*Il faut revoir plusieurs paramètres au niveau local ; comment décentraliser le système de santé au Cameroun et renforcer le fonctionnement des aires de santé tels que les hôpitaux de districts où se rendent la plupart des popula-*

tions. Je crois que c'est un grand pas pour franchir l'application effective de la couverture santé universelle malgré les multiples barrières qui peuvent se dresser et comme OMS nous travaillons avec plusieurs partenaires pour un partage d'expériences avec ce qui sévit ici au Cameroun et voir comment améliorer les choses», avance le Dr Matshidiso Moeti. Pour elle et après échange avec le Minsanté, la

mise en place de cette CSU requiert plusieurs analyses. Et donc, «*Il faut voir les contours au niveau local : les stratégies de financements pour faire face à ce défi et quelles pourraient être des stratégies en matière de contributions de la part de différents partenaires du secteur privé et les personnes qui seront bénéficiaires de ce programme*», conclut cette dernière. ■

PHARMACOPÉE. Ce produit, résultat de plusieurs années de recherches serait efficace contre la drépanocytose.

Le Drépanovax en quête de reconnaissance

Par O. A.

L'attente, dans l'espoir d'une reconnaissance nationale. C'est ce à quoi s'est résolu Raphael Nitcheu, l'inventeur du «Drépanovax» au Cameroun. Le chercheur indépendant en pharmacopée le présente comme un produit naturel fait à base des écorces d'arbres, destiné à lutter contre la drépanocytose. L'aventure de celui qui a été accompagné dans ses travaux de recherche par le ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Minresi) a commencé il y a une dizaine d'années, avec un cas de drépanocytose diagnostiqué chez un proche de Raphael Nitcheu. C'est ainsi que ce dernier s'est mis à débiter ses travaux de recherches. A l'issue de ceux-ci, un produit à large spectre voit le jour : le Drépanovax. Et pour ne rien laisser au hasard, il utilise les enfants en question comme cobayes. A ce

jour et selon le chercheur indépendant, près de 7000 personnes ont déjà trouvé la guérison et leur statut est passé de SS à AA. «*Nous soignons. Ce n'est pas un jeu. Et ce produit est le résultat de plusieurs années de recherches. Tous ceux qui viennent chez moi guérissent. C'est un traitement automatique à condition qu'on prenne le médicament sans arrêt pendant six mois. Il ne sera plus drépanocytair au bout de six mois*», soutient Raphael Nitcheu.

Sauf que, 10 ans après, le produit qui a déjà reçu plusieurs prix n'a toujours pas la reconnaissance tant souhaitée par ce dernier. En effet, la longue marche vers l'homologation se poursuit. Le processus enclenché en 2018 par l'ex ministre de la Santé publique (Minsanté), tarde à aboutir. André Mama Fouda avait instruit au Laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments et d'expertise (Lanacome), d'enclencher la procédure d'évaluation en

vue son homologation. Il se veut donc positif, même s'il assure n'avoir pas eu jusqu'ici, une réponse positive de l'Etat. «*Ils ont pris l'échantillon pour l'expertise. Nous n'avons pas encore eu de résultats mais c'est déjà entre leurs mains. C'est toujours en cours. Nous avons reçu une invitation de la direction de la pharmacie que nous allons honorer*», précise le chercheur. «*Nous ne sommes pas là pour forcer le gouvernement à faire ce qu'il ne voulait pas faire. Nous attendons jusqu'ici. Nous pensons que c'est un travail très complexe ; c'est un travail d'experts. S'ils prennent le temps de le faire ça veut dire que c'est important. Ça prendra le temps nécessaire mais nous espérons que résultat sera escompté. J'attends toujours*», a conclu le chercheur indépendant en pharmacopée, au cours d'un échange sans complaisance ni tabou qu'il a eu avec la presse le 21 février 2019. ■

IN MEMORIAM

26 février 2014-26 février 2019

ATANGANA MESSOMO GUILLAUME MODESTE

Très cher Papa,
Voilà 5 ans déjà que tu nous as quittés, laissant derrière toi un vide incommensurable. Mais, ni la douleur, ni le temps n'ont altéré le précieux souvenir que nous gardons de toi.

En ce triste anniversaire, nous prions ceux qui t'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour le repos éternel de ton âme.

Tes enfants : Kisito, Bénédicte, Fabien, Romaine, Olive, Olivier et Edwige.

**VIENT DE PARAÎTRE
AUX ÉDITIONS D&L****“LE CAMEROUN SEPTENTRIONAL
CONTEMPORAIN
Figures, sociétés et enjeux de développement”****Avec les contributions de :**

David Maura, Alexis Gasisou, Eric Guidassa, Pascal Greng, Ali Ndjidda, Mathias Kaimangui, Yaya Nteanjemgnigni, Motaze Akam, Souleymanou Malam, André Tassou, Pierre Fadibo, Raymond Ebalé, Jérémie Diye, Fred Jérémie Medou Ngoa, Claude Abé.

Sous la direction de :

IDRISSOU ALIOUM ET ALAWADI ZELAO

VOLUME : 570 PAGES

PRIX : 20 000 FCFA

Contacts éditeur :



(237) 677 98 48 21 / 696 39 30 28



dlkidsbookstore@gmail.com

**ADAMAOUA HÔTEL PLUS
Ngaoundéré**

B.P.: 212 Ngaoundéré, situé à la descente de la Gare voyageurs de Ngaoundéré

Contacts : 650 10 05 51 - Email : reservation@adamaouahotelplus.com / Site web : www.adamaouahotelplus.com

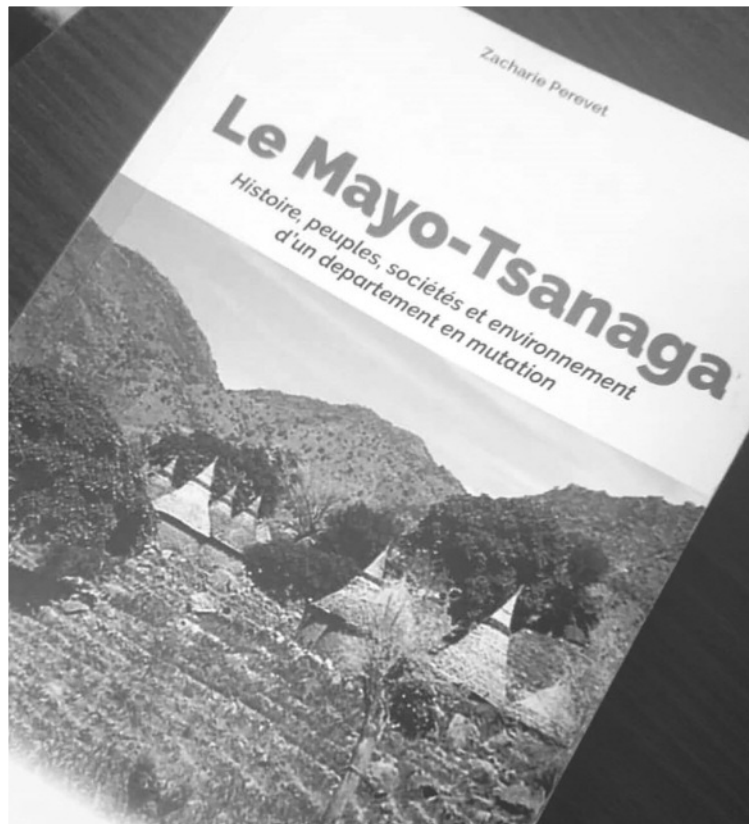
OUVRAGES. En 330 pages, l'ancien ministre conte l'histoire des peuples de ce département de l'Extrême-Nord.

Zacharie Pérevet fait l'autopsie du Mayo-Tsanaga

Par Nadine Ndjomo

10 ans après : les Mafa, un peuple, une culture, ouvrage publié par les éditions CLE, Zacharie Pérevet revient avec : le Mayo-Tsanaga, histoire, peuples, sociétés et environnement d'un département en mutation. Pour cette deuxième production, l'ancien ministre de l'Agriculture (1997), a choisi les éditions Patrimoine, pour «*revisiter systématiquement le passé de son terroir, des hommes et des femmes qui l'animent. Ceci en s'appuyant sur le présent afin de mieux penser l'avenir*», comme le relève le préfacier Charles Binam Bikoi, secrétaire exécutif du centre international de recherche et de documentation sur les traditions et les langues africaines (Cerdotola). Avec la sensibilité qui est sienne, la culture qu'on lui connaît et le souci de perpétuer, de transmettre, l'auteur Zacharie Pérevet a usité le langage courant pour rendre fluide la lecture et faciliter la compréhension, de ce qui peut paraître abstrait pour un certain lecteur.

L'ouvrage compte 330 pages. Il est réparti en trois parties, pour neuf chapitres. Et chacun des chapitres parle d'un secteur précis. D'ailleurs, l'ouvrage en lui-même, brosse en réalité, tous les pans de la société, qui contribuent à la vie du Mayo-Tsanaga. L'auteur



parle des différents partis politiques présents dans le département, de l'agriculture, de l'élevage, des populations, de l'exode rural, des différentes mutations qui ont été opérées sur presque 100 ans, l'environnement. Les différentes parties sont joyeusement illustrées par des photographies en quadrichromie. Il y en a 83 dans l'ouvrage. Des cartes géographiques et des diagrammes font également partis de la richesse de ce

livre. Ils appuient les dires de l'auteur.

La description qui est faite des différents peuples ethniques de ce département à l'instar des Mafa, Kapsiki, Mofou, Hina, Daba, Bana, Minéo, Boudoum, Tsouvok, Hide, Goude, Mandara ou Wandala, Guiziga, Foulbés... leurs particularités relevés dans le détail, leurs modes de fonctionnements, leurs rites et rituels, sont des niches d'informations, pour des chercheurs.

Pour les jeunes, amoureux des belles lettres, de la connaissance livresque, surtout historique, ce livre est un viatique. Un legs à utiliser à bon escient. A lire et surtout à recommander. A conserver, parce que riche en détails géographiques et historiques. En le lisant, on découvre par exemple l'évolution administrative qu'a connue le Mayo-Tsanaga, ces différents démembrements, la particularité des sept arrondissements qui la constituent aujourd'hui.

ASSOCIATION

Très attaché aux valeurs culturelles, comme les autres départements du Grand-Nord, l'auteur essaye de justifier le refus pendant longtemps, du Mayo-Tsanaga de s'ouvrir au monde extérieur. Mais avec la présence des colons allemands (1901) et français (1922-1960), celui-ci va plier l'échine. Ceci grâce aux modes d'administration des colons et certains chefs traditionnels. A la lecture, pour qui connaît le mode de fonctionnement des chefferies dans le Septentrion, les récits faits par l'auteur, le conforte simplement dans sa position. Et pour ceux qui ignorent la valeur et le respect de la tradition dans cette partie du Cameroun, c'est une découverte.

Autres points importants relevés par Zacharie Pérevet, les secteurs sociaux de base qui handicapent encore le Mayo-

Tsanaga. Il s'agit de l'éducation et la santé. A ce niveau, l'auteur reconstitue le pedigree de l'éducation, en commençant par l'arrivée des missionnaires dans la défunte région du Nord Cameroun, ensuite l'ouverture de la première école officielle (1er mai 1934) à Ouro-Tada, les enseignements approximatifs qui y étaient dispensés, l'enrichissement de la carte scolaire au fil des ans et enfin, la situation qui a peu évolué dans le département, car le secteur manque d'infrastructures et de matériels. Quant au secteur de la santé, la situation est plus alarmante encore. L'auteur en veut pour preuve l'arrondissement de Mogode, qui compte 28 villages, pour une population de 112.905 habitants, et ne compte que trois centres de santé disponibles. Deux sont publics. Notamment à Mogodé et Kila. Le troisième est privé, catholique. Il est situé à Sir.

A la lecture de : Le Mayo-Tsanaga, histoire, peuples, sociétés et environnement d'un département en mutation, on a l'impression que c'est un tout en un. A travers ses écrits, Zacharie Pérevet fait l'autopsie du Mayo-Tsanaga. Et les résultats qu'il livre sont mi-figue mirraisin, en fonction des secteurs. Mais il garde espoir, car l'élite, regroupée en association essaye de développer ce département, pour en faire une référence dans l'Extrême-Nord. ■

LES BONNES FEUILLES.

Vie politique et administrative du Mayo-Tsanaga moderne

Sur le plan politique moderne, depuis 1946, date de l'ouverture de la région à la vie politique, jusqu'en 1988, la scène fut animée par les peuhls. Malgré l'importance des consultations, électorales et le poids démographique des populations dites païennes, ces dernières furent effacées de la vie politique car, selon Robert Nkili, cette situation pourrait s'expliquer par le fait que d'une part des lamibés semblaient avoir vite saisi l'enjeu de la démocratisation de la société. Rejetant toute perspective de la cohabitation avec une autorité qui, hier encore, était leur sujet, ils décidèrent de confisquer le pouvoir politique en déposant leurs propres candidatures en vue des élections législatives. Après le départ des colonisateurs, le pouvoir post-colonial avait toujours pensé que les autochtones n'étaient pas assez émancipés pour occuper quelques postes de responsabilités. Aussi furent-ils longtemps confinés dans les services domestiques des maîtres foulbés, lorsqu'ils n'étaient pas enrôlés comme maîtres auxiliaires d'écoles primaires après l'obtention du Certificat d'Etude Primaires et Elémentaire. Jusqu'en 1982, la région fut représentée par des hommes imposés par le régime.

Ainsi, jusqu'en 1988, la scène fut animée essentiellement par les Peuhls et leurs acolytes. A l'Assemblée

Représentative du Cameroun (Arcam), la région fut représentée par Amaoua Zamai, par ailleurs lamido de Zamai, de tribu Peuhle. En 1952 à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (Atcam), le même Amaoua Zamai avait pignon sur rue. Aux élections du 23 décembre furent élus ; Amaoua Zamai, Souaibou Bobbo, Malam Yero Abdoulaye El Hadj, Adama Hman, tous peuhls ; Lamine Mohaman Yerima, un Kanouri. Quand survint l'Assemblée Législative du Cameroun (Alcam) en 1957, furent élus aux élections de mai 1957, les nommés ; Amaoua Abdoulaye, Adama Haman, Lamine Mohaman Yerima, Malam Yero Abdoulaye El Hadj, Souaibou Bobbo, Talba Malla Oumate. Parfois des personnes étrangères à la circonscription étaient préférées aux autochtones qui en faisaient les frais car leur misère s'aggravait sans cesse. Pour Joseph Domo, du jour au lendemain, vous apprenez tout simplement que tel personnage, perdu dans une école de brousse, ou aide infirmier de son état a été pressenti pour devenir député et que son nom est sur la liste... Il suffit d'entretenir les décisions du parti, simple formalité juste pour signer les pays colonisateurs. Joseph Domo, 2010, p.96. Observateur avertis, l'autorité coloniale avait perçu cette situation et remettait en cause la politique suivie à l'égard des

populations autochtones. Pour elle, la politique pro-païenne menée depuis quinze ans n'a pas porté ses fruits puisque 165.000 'païens' de Mokolo n'ont pas pu ni présenter un candidat valable, ni faire passer la liste de leur choix. En définitive, les maîtres Foulbés déçus gardent encore de beaux restes et surtout une autorité due, non seulement aux prestiges de l'islam mais aussi à l'autorité d'un commandement et d'une organisation solide, (ANY, Dossier 2 AC, 1946). L'autorité coloniale avait perçue cette situation comme une épine plantée dans son pied et avait en son temps attribué cet échec au regard avec lequel la politique d'émancipation des populations dites 'païennes' avait démarré et l'insuffisance des moyens permettant de venir à bout des difficultés. En 1956, on pouvait encore lire dans les rapports des administrateurs coloniaux ce qui suit ; [...] ce qui signifie que notre politique d'émancipation est intervenue tardivement ou avec des moyens insuffisants, et qu'il faut attendre pas mal d'années avant de trouver un 'païens' a quelques race qu'il appartienne, suffisamment inscrit, qualifiée pour représenter les compatriotes et surtout n'obéissant pas aux règles de l'islam. ANY, Dossier 3 AC. 1146, subdivision de Mokolo, rapport annuel, 1956.

Cependant, avant la volonté d'éman-

ciation des peuples initiées par le renouveau et surtout l'instauration de la démocratisation au sein du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais RDPC par son excellence Paul Biya, les populations païennes et autochtones, avec l'aide des pouvoirs publiques et sous l'impulsion du préfet Philippe Menye Me Mve commencèrent à s'intéresser à la vie politique. L'année 1988 fut le couronnement de cette volonté.

En effet, c'est en 1988 que furent organisées les premières élections démocratiques au sein du parti unique, le RDPC ; les populations autochtones malgré quelques intimidations, eurent la volonté ferme de s'exprimer. C'est à ce moment que deux autochtones chrétiens furent élus, les honorables Sakatai Claude et Gonondo Jean, ainsi que deux autochtones islamisées ; les honorables Hamadou Vandai et Ousman Toumba contre seulement deux peuhls, les honorables feu Boubakari Tchoude et madame Fadimatou. ■

Zacharie Pérevet

Le Mayo-Tsanaga
Histoire, peuple, sociétés et environnement d'un département en mutation
P.p 89 à 89
Editions Patrimoine.



C.C.I.L.E

**CAMPAGNE CITOYENNE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

iboga

LA CARTE D'ÉLECTEUR, UN TRÉSOR CITOYEN

Inscris-toi très vite !

AFFAIRE MINISTÈRE PUBLIC/HARRISSOU-SIDDIKI. L'audience du 21 février dernier a permis la clôture des débats.

Le délibéré prévu le 21 mars 2019

Par Florette Manedong

C'est aux environs de 13 h, avec un grand retard, que s'est ouverte l'audience du 21 février dernier. Un retard dû à la rentrée solennelle de la Cour suprême, qui se tenait ce même jour à Yaoundé. De ce fait, cette cérémonie a également impacté sur l'arrivée tardive des détenus partis de la prison principale de Yaoundé. Un retard longtemps observé et décrié depuis plusieurs audiences déjà, pour des problèmes d'escortes, le Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale (Gpign) se plaignant de problèmes de locomotion, que doit à chaque audience régler le commissaire du gouvernement. Depuis 10 h cependant, dans la salle, était déjà installé Me Abdoulaye Harrissou qui comparait libre. Pour cette audience qui devait clore les débats dans cette affaire, il a troqué son habituel boubou contre un costume bleu, sans cravate.

Aboubakary Siddiki, qui est arrivé environ 30 minutes après l'ouverture de l'audience, n'est pas non plus en reste. Son habillement augure de ce qu'il s'agit d'une audience capitale, car il arbore une grande gandoura blanche, complétée par une chéchia rouge. Il prend immédiatement place près de son coaccusé,



Me Harrissou.

pendant qu'une autre affaire est en cours d'instruction. À l'appel de la cause, qui revenait pour les réquisitions du ministère public et les plaidoiries de la défense, la parole est donnée au commissaire du gouvernement, le capitaine de corvette Beyene Ntyama qui rappelle les faits et requiert que la cour d'appel confirme purement et simplement la décision querelée.

Me Jacques Mbony ouvrira le bal de la défense pour le compte d'Abdoulaye Harrissou, condamné précédemment en première instance à trois années d'emprisonnement ferme pour non-dénonciation. Il s'attèlera à

démontrer que son client ne pouvait dénoncer en 2014, des faits survenus courant novembre 2013 et dont il n'avait eu connaissance qu'après son arrestation. Il s'est par ailleurs étonné de ce que, son client ait été condamné pour cette infraction, alors que les journalistes Baba Wamé, Félix Cyriaque Ebole Bola et Rodrigue Tongue initialement mêlés à cette affaire et qui avaient en leur temps saisi les autorités policières et en connaissance de ces faits avant son client, aient été relaxés et non pas lui. Il conclut en sollicitant l'infirmité du jugement entrepris, et la relaxe pure et simple de son client pour faits non établis.

À sa suite, et pour le compte d'Aboubakary Siddiki, Me Emmanuel Simh exposera ce qu'il a appelé «le calvaire» que vit son client depuis de nombreuses années. Il décrira avec force et détails, les conditions et les circonstances de l'arrestation de son client : «enlevé» à Douala par des inconnus. Lequel sera menotté, cagoulé, puis jeté dans une voiture vers une destination inconnue. Ce n'est qu'à l'arrivée qu'il découvrira qu'il se trouve à Yaoundé, dans les locaux de la Dgre, où il passera 48 jours, subissant des interrogatoires «musclés», tantôt cagoulé, tantôt sous le faisceau d'une forte lumière. L'avocat va dès lors solliciter la nullité de ce procès-verbal établi par des personnes n'ayant pas qualité et en violation flagrante de toutes les règles de procédure.

Plaidant au fond, il attaquera point par point le réquisitoire du ministère public, en produisant quantité de constats et PV d'auditions établis à Bangui, à Cotonou et à Dakar. Il s'attaquera également aux contradictions du jugement entrepris, lequel avait d'une part, reconnu que les attaques des villages Biti et Njiki en novembre 2013, étaient le fait de bandes armées affamées et assoiffées, qui s'en étaient prises aux alimentations et autres débits de boissons, et qui d'autre part, très curieuse-

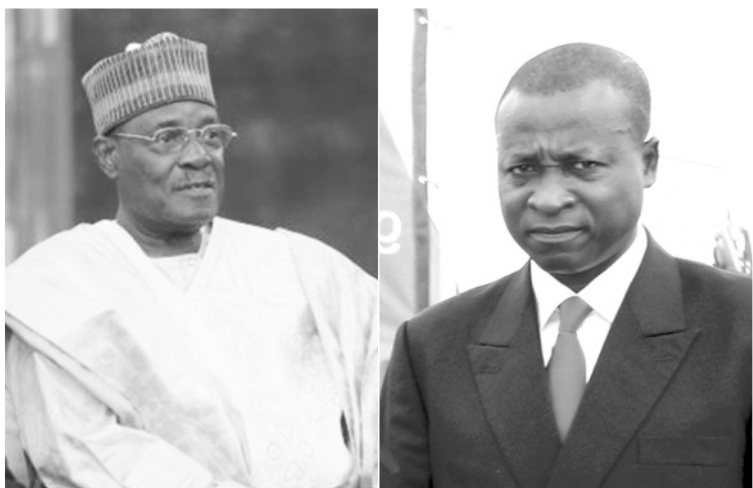
ment, imputaient les mêmes attaques à Aboubakary Siddiki, qui n'était pourtant pas au Cameroun à l'époque des faits.

Il finira par présenter son client comme un citoyen honnête, souvent félicité par le chef de l'État, pour sa contribution à la vie politique de son pays. À la fin d'une plaidoirie longue de 2 h, il demandera lui aussi une infirmité de la décision du tribunal militaire de Yaoundé, qui avait condamné son client à 25 ans de prison ferme pour complicité d'assassinat et hostilité contre la patrie, ainsi que son acquittement pur et simple pour faits non établis et subsidiairement au bénéfice du doute. Pour terminer, Me Pondi qui revenait dans le dossier après près d'une année d'absence a brièvement sollicité la nullité des jugements pour violation de l'article 366 du Code de procédure pénal.

En dernier lieu, le président de la collégialité des juges, monsieur Mindji Mba Mindji Mba permettra d'abord à Me Harrissou de s'exprimer, pour entendre qu'il n'a rien à ajouter. Puis, à monsieur Siddiki qui clamera son innocence, et implorera la cour d'abréger ses souffrances, jusqu'à injustement subies. Sur ce, la cause sera mise en délibéré pour arrêt être rendu le 21 mars 2019. ■

AFFAIRE CAVAYE/BOUBA SIMALA. Une nouvelle audience a eu lieu le 21 février dernier.

Le PAN se désiste devant la Cour d'appel



Cavaye Yéguie Djibril et Bouba Simala.

Par Florette Manedong

C'est comme qui dirait, devenu légion dans cette affaire qui oppose le ministère public et le président de l'Assemblée nationale (PAN) Cavaye Yéguie Djibril à Bouba Simala, un capitaine de l'armée, par ailleurs, ancien aide de camp du PAN. Il y a quelques mois, le 19 juin 2018 pour être précis, au cours d'une audience publique devant la juridiction du tribunal militaire de Yaoundé, au travers d'une correspondance signée de sa main, avec pour objet «mise au point» et adressée au tribunal, le PAN affirmait qu'il «n'avait jamais porté plainte contre Bouba Simala». Cela avait été vécu comme un choc pour tous ceux qui présents à l'audience, se

demandait donc la raison d'être de ce procès.

Cette fois encore, pour cette affaire enrôlée pour la première fois à la cour d'Appel du Centre, la surprise a été énorme. L'affaire avait été envoyée devant cette juridiction après que les avocats du PAN aient interjeté appel contre le jugement avant-dire droit (ADD) du tribunal militaire de Yaoundé, qui avait rejeté leur demande de sursis à statuer. C'est que, l'accusation avait formé un pourvoi en cassation contre un arrêt de la cour d'Appel du Centre qui avait rejeté leur demande préalable d'incompétence du tribunal militaire, et estimait qu'il fallait attendre l'issue du pourvoi en cassation, avant toute ouverture de débat

devant le tribunal militaire. À l'audience du 21 février 2019 devant la cour d'Appel, Me Sylvestre Mben, avocat de Cavaye Yéguie Djibril, a pris la parole pour annoncer que son client se désistait. Il souhaitait retirer la requête introduite devant la cour d'Appel, afin que l'audience se poursuive sereinement devant le TM.

Dans le même temps, les avocats du PAN avaient aussi présenté, à l'une demande de sursis à exécuter qui avait été aussi rejeté, ce qui augurait le rejet du pourvoi. C'est certainement pour cela que la partie civile a sollicité le désistement sur l'appel interjeté contre le jugement ADD qui avait rejeté la demande de sursis à exécuter. L'affaire a été mise en délibéré au 21 mars 2019, pour statuer sur ce désistement. Après quoi, le procès sera réenrôlé au tribunal militaire, pour que l'affaire soit reprise à zéro.

Aux origines de cette affaire, le 15 juin 2015, se trouve un arrêté signé du PAN limogeant son ex-garde du corps depuis plus d'une décennie, le capitaine Bouba Simala. Les reproches faits à cet officier de gendarmerie sont : «tentative d'enlèvement, terrorisme, incitation au braquage en complicité avec le contre-amiral Fouda et le général Ivo», au cours d'une séance de sport au parcours Vita de Yaoundé. Le PAN sollicite alors que le capitaine Simala soit

reversé à son administration d'origine pour ces faits qu'il juge graves, commis dans la journée du 13 juin 2015. Suite à cette requête de Cavaye Yéguie Djibril, le 19 juin 2015, le capitaine Simala est arrêté et entendu à l'enquête préliminaire ouverte devant le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé. Quelque temps après, il sera à nouveau présenté devant un juge d'instruction militaire et les faits pour lesquels il était poursuivi à la base, sont requalifiés en «violation de consignes et outrage à corps

constitué».

Le 05 août 2015, le capitaine Simala est mis en détention provisoire. Le 17 novembre 2015, il est renvoyé devant le tribunal militaire de Yaoundé pour répondre des faits «de menaces simples, outrage aux corps constitués et violation de consigne». Le 08 juin 2017, il est mis en liberté provisoire et affecté à Mamfé. L'affaire se poursuit, et le PAN a déjà été débouté à deux reprises des requêtes introduites devant le tribunal militaire par ses avocats, pour sursis à statuer et sursis à exécuter. ■

A propos de la demande de sursis à statuer et à exécution

Par F.M

Selon Me Claude Assira Engoute, le sursis à statuer est soit un incident d'instance, soit une exception de procédure sollicitée par les parties et ordonnée par la juridiction saisie de l'instance. C'est tout moyen qui tend soit à faire déclarer la procédure irrégulière ou éteinte, soit à en suspendre le cours. La décision de sursis à statuer suspend le cours de l'instance dans l'attente de la réalisation d'un événement.

Pour ce qui est du sursis à exécuter, les jugements rendus

par les juridictions deviennent à l'expiration des voies de recours, exécutoires. Ils peuvent aussi, avant l'expiration des délais de recours ou nonobstant l'exercice des voies de recours, être déclarés provisoirement exécutoires. Normalement, à quelques rares exceptions près, tous les jugements peuvent être déclarés provisoirement exécutoires. Cependant, si l'exécution provisoire d'une décision risque de créer un préjudice irréparable au créancier, il peut demander un sursis à exécutions en attendant la fin de la procédure. ■

Bae is you*

Savoir que je compte

Orange Fidélité

#200#



En 2019, pour célébrer 20 ans de présence et de fidélité au Cameroun, Orange Cameroun relance son programme de fidélité.

Orange Fidélité est une offre de cumul de points sur consommation de nos produits et services, avec possibilité de gagner des cadeaux surprises, dont des smartphones.

La souscription à l'offre se fait au #200# ou via l'application My Orange, et est ouverte à tout clients Hybride ou Prépayés ; suivant le mécanisme ci-dessous :

- Souscription au programme = Dépôt automatique de 200 points sur le compte du client
- Appels, SMS, Internet : 25 frs = 1 point
- Commission Orange Money : 5Frs = 1 point
- Ouverture d'un compte orange Money = 200 points.

Toutes les semaines, en 2019, Orange Cameroun, conformément à son engagement, fera des heureux tant en ce qui concerne les abonnés fidèles à ses services, les gagnants des jeux, que des bénéficiaires de ses actions sociales.

*Bae (Before anything else)

20
ans

**Vous rapprocher
de l'essentiel**

orange™